

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80

Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Convocations. — 1^{er} Mai.**Partie Officielle.** — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission du Bulletin.**Partie non Officielle.** — Grève des Maçons. — Ces bons Entrepreneurs. — Les Humbles. — La Verrerie ouvrière. — Un généreux Donateur. — A bons Entendeurs. — La journée de huit heures aux Etats-Unis. — Impôt sur le Revenu. — Statistique.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL ET COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 21 avril, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 28 avril et mardi 12 mai, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion des Comités général et de Vigilance de Mardi prochain 21 courant.LE 1^{er} MAI

Comme, les années précédentes, le 1^{er} Mai va voir se reproduire à nouveau les affolements de la classe possédante et dirigeante qui laisse aux policiers (quelle ironie) et aux gendarmes le soin de conserver ses biens gagnés si péniblement à la sueur..... du prolétaire, pour aller cacher sa frousse à la campagne, et du côté des travailleurs va revenir à nouveau la fameuse question de la journée de 8 heures.

Notre organe étant destiné à la classe ouvrière, il serait superflu de faire l'histoire de cette question qu'elle connaît à fond, dont le prologue commença à Chicago en 1886, la décision de manifester le 1^{er} Mai au Congrès de Bruxelles en 1890, et dont le dénouement dépend exclusivement de la volonté des producteurs de la richesse sociale.

Pourquoi demandons-nous aux travailleurs à quitter le travail le 1^{er} Mai et à désertier l'atelier? Ceci est bien simple : nous

voulons créer un formidable courant d'opinion pour exiger du législateur qu'il fasse une loi protectrice du travail fixant le maximum de la journée à 8 heures avec un minimum de salaire correspondant aux besoins de l'existence dans chaque localité.

Il est vrai, et nous l'avouons en toute sincérité, que nous n'avons pas grand'confiance, pas du tout même, dans la sollicitude pour les travailleurs de ceux qui, écoutant les sages conseils du carrottier Méline, ont su, par des lois soi-disant protectrices de l'agriculture, faire augmenter la cherté des vivres dans les villes, tandis que les salaires ont de beaucoup diminué, par suite du chômage qui devient plus intense tous les jours.

Non seulement en France, mais partout, il y a introduction dans l'industrie de la femme et de l'enfant, la suppression partielle ou radicale de la main-d'œuvre par le perfectionnement de l'outillage mécanique, conséquemment des bras inoccupés.

Partout, il y a surproduction et l'on ne peut consommer.

Partout, il y a le bien-être pour les parasites, la misère pour les producteurs, l'augmentation des frais d'existence, l'avilissement des salaires.

C'en est assez! la réduction des heures s'impose.

C'est pourquoi les parias du monde entier, unis dans un élan d'enthousiasme, seront debout, le 1^{er} Mai, pour réclamer une législation internationale du travail.

L'exemple de nos voisins les Anglais, qui ont la supériorité sur nous surtout au point de vue industriel, et où l'ouvrier ne travaille que cinquante-quatre heures par semaine avec un salaire plus élevé que nous, est un sûr garant que cette législation améliorerait notre situation et ne nuirait nullement au développement industriel, artistique et commercial de la France.

Nous connaissons la réponse de nos gouvernants à toute réforme concernant la classe ouvrière, c'est la même: *La concurrence étrangère*. Mais, est-ce que partout la concurrence ne se fait pas sur le dos de l'ouvrier, est-ce que partout l'on n'a pas chassé l'homme de l'usine pour le remplacer par sa femme ou sa sœur et que

celles-ci seront bientôt remplacées, si ce n'est déjà fait en partie par leurs enfants. Bientôt, si cela continue, les enfants seuls auront le monopole du travail et les parents le seul soin de fournir ce nouveau bétail nécessaire aux exploiters. Drôle de manière de combattre la dépopulation.

Mais revenons à l'argument de nos gouvernants, la concurrence étrangère. Quoique connaissant la fausseté de l'argumentation, car nous considérons que la concurrence ne se fait que par le perfectionnement de l'outillage moderne, nous y répondons en demandant une législation internationale du travail, et la meilleure preuve, c'est que la manifestation du 1^{er} mai se fait simultanément en France, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Belgique, etc., même aux Etats-Unis et en Australie, où la journée de huit heures est mise en pratique depuis longtemps.

Nos bourgeois, bourgeoisant, crient partout à qui veut les entendre que la France est le berceau de la civilisation. Si cela est vrai, qu'ils le prouvent en prenant l'initiative d'une conférence internationale avec ce seul sujet: Etablissement de la journée de 8 heures à toutes les branches du commerce et de l'industrie. Ceci est simple, mais il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, et vous les verrez vous répondre que le paysan, le cultivateur qui, au moment de la moisson, doit profiter du beau temps pour rentrer son blé, est hostile à la journée de huit heures. Après cette réponse, ils vous tourneront le dos en se gonflant d'orgueil, croyant avoir convaincu le travailleur que le législateur ne pouvait rien en la matière.

Erreur, ils se trompent! Grâce à l'instruction, le prolétaire lit, étudie et pense; il sait que depuis 1890 il existe une loi aux Etats-Unis, et que nous reproduisons d'autre part, qui fixe la durée de la journée de travail à 8 heures pour tous les travaux exécutés soit directement ou indirectement pour le compte de l'Etat, et il se dit avec raison que cette loi serait aussi bien pratique en Europe.

Le législateur nous dira qu'il ne peut toucher à la liberté individuelle et qu'il

ne peut forcer les patrons à établir la journée de huit heures.

Passons encore et acceptons une fois de plus cette théorie contestable, mais nous lui répondrons que lui, Etat, comme patron, a le devoir de prêcher d'exemple et de fixer à huit heures la journée dans les arsenaux, manufactures, etc. Les communes également, dans leurs cahiers des charges concernant les adjudications, ont le droit d'y introduire une clause analogue, et, quand il n'y aura plus qu'à le faire passer dans le domaine de l'industrie privée, les travailleurs soutenus en cela par leurs Syndicats corporatifs, solidement liés ensemble par leurs Fédérations respectives, sauront bien faire le reste.

Malheureusement, en général, ceux qui sont chargés de faire les lois, d'administrer soit l'Etat soit les communes, sont justement ceux qui exploitent le peuple et, comme ils ne veulent pas comprendre que dans cette revendication leurs intérêts ne sont nullement en jeu, et qu'ils n'ont qu'un profond mépris pour toute plainte qui sort d'en bas, ils font fi de toutes les réclamations qui leur sont adressées.

Aussi c'est pourquoi tous les travailleurs, unis dans un même sentiment de solidarité, seront tous à leur poste au 1^{er} Mai, avec cette belle devise inscrite sur leur bannière :

Huit heures de travail !
Huit heures de sommeil !
Huit heures pour s'instruire !
Vive le 1^{er} Mai !

D. COLOMBE.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 17 mars

Président : Lucas.

Assesseurs : Isambart, Lepage.

Présents : Nias père, Jamet, Charrier, Desourme, Lemoigne, Bety, Huchet, Charpentier, Nias fils, Pellé, Potel, Lesimple, Gainche, Lucas, David, Isambart, Lepage, Guérin, Hougard, Lélion, François Petit, Tulève, Enters, Rambaud, Denis, Gerbaud, Terlay, Lagarde, Lamandé, Carric, Leguillou, Portais, Dudot, Leveil, Leglise, Lebreton.

Excusés : Emeriau, Pouzelgues Auguste, Neau, Bret, Richard, Merveilleux, Cadoret, Chauvau, Vallée, Tuffet.

Correspondance : Lettre du syndicat des déposés des tabacs remerciant la commission de propagande pour les démarches faites par elle pour la formation du syndicat.

Lettre du groupe d'Études sociales de Flers.

Lettres envoyées par le secrétaire à la Confédération et au citoyen Braun.

Réponse du citoyen Braun déclarant avoir présenté notre demande de fonds à la Confédération qui en a pris acte, mais a déclaré que la quête faite au Congrès de Limoges était destinée à couvrir les frais nécessaires à la création de la Confédération.

Tulève dit que le citoyen Colombe a as-

suré que cette quête était faite pour couvrir les dépenses du Congrès de Nantes.

Après discussion entre plusieurs délégués, il est décidé de renvoyer une seconde lettre à la Confédération.

Election d'un membre à la Commission exécutive. Est nommé : le citoyen Desourme, remplaçant le citoyen Noblet.

Les citoyens Léglise et Huchet sont nommés membres de la Commission de contrôle en remplacement des citoyens Le Palmec et Lucas.

Le citoyen Portais demande si, comme il est inscrit au dernier procès-verbal de la Commission exécutive, cette Commission, en réponse à une circulaire de la Fédération des Bourses concernant le Congrès de Londres, se serait déclarée contre ce Congrès. Le citoyen Tulève lit la lettre envoyée à ce sujet à la Fédération des Bourses, l'invitant simplement à se conformer aux décisions du Congrès de Limoges concernant la tenue en septembre du prochain Congrès de la Fédération, et l'invitant également à ne s'occuper que du Congrès international des syndicats.

Le secrétaire adjoint, PORTAIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 24 mars 1896

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du citoyen Bety.

Sont présents : Bret, Charrier, Carric, Charpentier, Gerbaud, Lemoigne, Nias père, Bety, Denis, Isambart, Lebreton, Lagarde, Leguillou, Vallée.

Absents : Lamandé, Noblet, Hougard, Richard, Septet.

Excusés : Colombe, Potel, Pouzelgues.

En l'absence du secrétaire général, le citoyen Vallée donne lecture de la correspondance.

Lettre du Mans concernant la grève des menuisiers et annonçant l'envoi de listes de souscription.

Lettre du syndicat des galochiers invitant le secrétaire général d'assister à leur réunion.

Lettre de la Confédération générale du Travail concernant le Congrès de Nantes ; il est décidé que lecture en sera donnée au Comité général, ainsi que la lettre du citoyen Braun, notre délégué à la Fédération des Bourses.

Le secrétaire, A. VALLÉE.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 14 avril 1896

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence du citoyen Colombe.

Sont présents : Bret, Charrier, Charpentier, Gerbaud, Lamandé, Potel, Desourme, Colombe, Denis, Hougard, Lagarde, Septet, Vallée.

Absents : Carric, Nias père, Bety, Leguillou, Richard.

Excusés : Lemoigne, Pouzelgues, Isambart, Lebreton.

Commission de contrôle : Léglise, excusé.

Le secrétaire général donne lecture de la correspondance.

Lettre d'Amiens, lettre de la Fédération des Bourses du travail, faisant un appel pour venir en aide à la Bourse du travail de Dijon, qui s'est vu supprimer sa subvention par la municipalité, opportuniste et réactionnaire.

Lettre de Dijon pour le même motif ; il est décidé de renvoyer la question devant le Comité général.

Lettre du syndicat des galochiers annonçant sa rentrée à la Bourse.

Lettres du Mans et de Niort annonçant que les ouvriers du bâtiment sont en grève.

Lettre de Rennes demandant des renseignements pour le placement.

Le citoyen Colombe dit que l'idée étant venue à plusieurs camarades d'organiser un banquet pour le 1^{er} Mai, il demande l'appui moral de la Bourse pour donner plus d'éclat à cette fête du travail et qu'il soit lancé des listes d'adhésions à cet effet. Après une discussion entre plusieurs camarades, Colombe est chargé de faire un rapport qu'il soumettra au Comité général.

Le citoyen Vallée demande où en est la souscription pour Bordeaux.

Le secrétaire déclare l'avoir placée dans le bureau d'embauchage, et qu'elle a produit la somme de deux francs.

Vallée dit que l'on n'a qu'à l'envoyer telle que vers les autres souscriptions qui passent en ce moment.

Le secrétaire, A. VALLÉE.

COMMISSION DU « BULLETIN »

Réunion du 10 avril

Sont présents : Tulève, Denis, Potel et Colombe.

Excusé : Guérin.

Lecture des articles suivants : *A bon entendeur*, de Potel, *1^{er} Mai*, de Colombe, et les *Humbles*, de Tulève.

Adopté.

Le secrétaire devra faire un compte-rendu du mouvement qui se produit dans la corporation des maçons et dans celle des manœuvres du bâtiment.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le secrétaire, D. COLOMBE.

PARTIE NON OFFICIELLE

GRÈVE DES MAÇONS

Au mois d'avril 1894, la chambre syndicale des maçons adressait à la chambre syndicale des entrepreneurs une demande d'augmentation tendant à porter le prix de l'heure de 45 centimes à 50 ; elle obtint une fin de non recevoir. Au mois de mars 1895, nouvelle demande, nouveau refus. Le 8 avril dernier, les ouvriers maçons, toutes Sociétés réunies, renouvelaient les demandes précédentes, et tous les entrepreneurs, sauf trois ou quatre, essayaient à s'en tirer par la tangente en promettant d'augmenter ceux de leurs ouvriers qui seraient les plus méritants. On ne peut être plus hypocrite.

La corporation, réunie au nombre de plus d'un millier à la salle Hiver, compre-

nant qu'ils n'ont rien à attendre par la persuasion, a décrété la grève. Loin de nous l'idée de lui adresser un blâme, mais il nous est permis de leur signaler dans quelle fâcheuse situation elle s'est placée.

Écoulant les conseils que les patrons leur glissaient dans l'oreille, ils ont commencé par désertier le syndicat, ne s'apercevant pas que par là ils perdaient l'instrument indispensable à la lutte, parce que ces messieurs leur disaient que ceux qui en étaient l'âme, étaient des paresseux, des intrigants, etc.; ils ont déserté la Bourse du Travail, parce que ces messieurs leur ont déclaré qu'ils ne voulaient pas avoir affaire à des savetiers, à des corroyeurs, à des forgerons, etc.

Aujourd'hui ils se réunissent dans une buvette. Ainsi ils ont abandonné le syndicat dont quelques militants ont tenu le drapeau haut et ferme, la Bourse du Travail où est placé le centre de toutes les organisations nantaises. Le tour sera joué et ils s'apercevront un peu tard que les patrons en les séparant de leurs autres frères des corporations diverses ont tout simplement travaillé pour leur propre compte.

Qu'arrivera-t-il maintenant? Les maçons vont faire appel aux autres corporations pour leur venir en aide, ils vont se rappeler l'hiver rigoureux de l'année dernière où ils trouvaient bon de prendre le chemin de la Bourse du Travail où là se faisait les distributions de bons de pain, et là les travailleurs nantais leur prouveront que moins égoïstes que la majeure partie des maçons et imbus des principes de solidarité ils oublieront les fautes commises en venant en aide à ces malheureux égarés, victimes de la rapacité et de la canaillerie patronale.

Ces Bons Entrepreneurs

Parmi les entrepreneurs nantais, il en est un, et un des plus gros (comme rotondité), qui, pour adoucir le sort de ses esclaves, prétend que pour arriver à une émulation chez les travailleurs, il faut que les salaires soient basés sur les services rendus par l'ouvrier; de là ressortirait la suppression de l'égalité des salaires. Pour lui, cela irait tout seul de cette façon; voilà bien ce que rêvent tous ces parasites. — Tu es jeune, tu produiras encore et toujours, et tu seras marchandé pour ton salaire. Tu deviens vieux, tu ne peux produire autant que ton camarade de chantier qui est jeune, lui; tu seras payé suivant ton produit, parce que tes cheveux blanchissent; tu ne peux plus travailler, un hospice ou bien mendier.

Voilà le sort qui est fait aux travailleurs par ces rapaces assoiffés d'or.

Pourtant celui-là qui est gros comme je le dis plus haut comme physique, est pourtant possesseur d'une immense fortune: S'il avait donné à chacun de ses ouvriers ce qui lui revenait pour son travail, il ne posséderait pas châteaux et maisons dans tous les coins et recoins de notre bonne cité. Car elle lui est bien chère la pauvre ville de Nantes, car je crois si je ne me

trompe, que beaucoup de contribuables moi, comme tous, nous pouvons payer et repayer les centimes additionnels afin de combler les sommes qui sont dues à ce bon et vénéré patron. Je n'ai pas besoin de vous le nommer, vous devinez son nom.

UN TABLEAU DU MUSÉE.

LES HUMBLÉS

Dans le Bâtiment, un mouvement se produit pour la hausse des salaires. Qu'arrivera-t-il de ce mouvement? nous l'ignorons. Ce qu'il faut retenir, c'est le prix que gagne par jour un de ces auxiliaires des maçons, le manœuvre.

Un manœuvre du bâtiment qui gagne en moyenne 0 fr. 30 de l'heure (car il y en a qui n'ont que 0 fr. 28) n'a qu'une somme réelle de 277 francs par an pour se nourrir lui et sa famille. Exemple: 300 jours de travail par année, avec un maximum de 11 heures pour la journée, l'été, et un minimum de 7 heures, l'hiver, font une moyenne de 9 heures de travail par jour et donnent un traitement annuel de 810 francs.

Mais, comme par suite des intempéries et du chômage occasionné par la faute du travail, une perte de temps, que nous évaluons à 90 jours, s'impose à ces travailleurs, le traitement se trouve donc réduit en réalité à 210 journées, avec une moyenne de 9 heures à 0 fr. 30 = 567 francs. De cette somme doit être retiré le prix du loyer et celui du chauffage, soit:

Loyer: 150 fr.; chauffage: 140 fr. = 290 francs.

567 — 290 = 277 francs.

Voici donc la somme avec laquelle doit se nourrir la famille d'un manœuvre du bâtiment; celle qui se compose de quatre personnes, et c'est le plus grand nombre, n'a donc à dépenser par personne qu'une somme de 0 fr. 18!!! (pas même de quoi manger au fourneau municipal alimentaire).

Nous avons vu nos sous-Méline Nantais, les représentants de la Bourse du commerce, ceux-là qui ne font pas de politique, pétitionnant contre l'impôt sur le revenu, s'associant aux théories mensongères du grand protecteur, du marquis du pain cher et autres, Yves Guyot économistes. S'ils avaient fait leur enquête près des travailleurs, ils auraient vu par ceux-là mêmes qui gagnent aux capitalistes l'argent qui les enrichit, combien peu il leur en reste pour vivre, et que ces modestes sont loin des 2,500 francs annoncés pour servir la cause des adversaires de l'impôt sur le revenu.

Notre représentation, qui a voté contre cet impôt, était loin de savoir que le plus cruel des démentis lui serait infligé par les travailleurs nantais.

Dans nos congrès corporatifs il a été décidé par des résolutions successives que nous devons prendre dans les luttes électorales la position qui nous conviendrait le mieux, c'est-à-dire que nous ne devons en aucun cas nous désintéresser de la lutte, que sous peine de forfaiture aux décisions de ces congrès, les travailleurs devaient faire tous leurs efforts pour faire entrer

dans les municipalités, le plus grand nombre des nôtres afin de faire prévaloir les idées de justice et d'équité qui doivent amener la classe prolétarienne à son affranchissement.

Le moment est enfin venu de mettre ces décisions en application et prouver que la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que les adjudications se font avec des rabais de 25, 30, même pour certains travaux à 70 0/0, et on demande s'il ne serait pas utile de faire une loi imposant les prix de séries des villes pour protéger les salaires; tout cela n'est que de la réclame électorale, car nous avons vu dernièrement repousser une entreprise parce qu'elle était traitée à forfait.

Les travailleurs nantais sauront décider où est la vérité, ils feront leur devoir jusqu'au bout, ils jugeront ce que vaut la parole des capitalistes qui, sous prétexte de favoriser le travail nantais, paient leurs ouvriers 30 centimes l'heure et leur font gagner 567 francs par an. La parole est aux travailleurs du bâtiment.

M. TULÈVE.

LA VERRERIE OUVRIÈRE

La *Matinée-Concert*, suivie d'un *Bal de Famille*, organisée par le Comité d'action régional de la Loire-Inférieure le 22 mars dernier au profit de l'Édification de la Verrerie ouvrière de Carmaux, a obtenu un beau et légitime succès.

Malgré un beau soleil de printemps encourageant les promeneurs à profiter de ses premiers rayons, la grande salle de la Bourse du Travail était comble, et disons de suite que tous les artistes qui avaient bien voulu prêter leur concours à cette fête ouvrière se sont surpassés en verve et en talent. Aussi les applaudissements des assistants leur ont-ils prouvé combien ces derniers leur en étaient reconnaissants.

Mlle Guinhut et Mme Martin ont été fêtées tout particulièrement, ainsi que Mlle X... qui avec un talent admirable remplissait le rôle d'accompagnatrice. M. Guiard est un baryton qui chante avec goût et qui a su acquérir la sympathie de tous. Quant à René et Cocault, nous ne pouvons rien ajouter à ce qui est dans toutes les bouches; d'un talent admirable, d'un dévouement à toute épreuve, ils sont de toutes nos fêtes et font l'honneur de toutes les corporations ouvrières nantaises.

Mais le clou a été pour Duigou et Boisblé, qui par leurs chansonnettes comiques ont soulevé les rires et les applaudissements de la salle, surtout dans la *Ballade des agents*.

Les *Pupilles de la Gigue* ont eu également leur part de succès dans plusieurs danses parfaitement exécutées et dont l'exiguité de la scène augmentait la difficulté: ce sont des enfants qui promettent.

Nos sincères remerciements à tous ces artistes.

Le Comité d'action.

N.-B. — Au sujet du tirage des lots, dont doivent bénéficier les porteurs de tickets de la Verrerie ouvrière et qui aura lieu vers le mois de juin prochain, nous apprenons

que le Comité d'action aurait l'intention d'organiser un grand bal de nuit, où seraient exposés et distribués les lots gagnés dans notre région. Le succès obtenu par la Matinée-Concert est un sûr garant pour les succès futurs.

Un généreux Donateur

Une personne généreuse désirant garder l'anonymat, a remis au citoyen Colombe une somme de vingt francs pour le Comité de la Verrerie ouvrière de Carmaux. Le Comité d'action régional de la Loire-Inférieure lui adresse ses sincères remerciements.

A BONS ENTENDEURS

Il déplaît à ces gens que... nous, les travail-
[leurs,
Las de n'avoir pour lot que d'effrayants labeurs,
Que la misère noire, abominable chose,
Voulant dans notre vie une métamorphose,
Tant qu'au matériel, qu'au moral, nous fas-
[sions
Les avocats... eh! oui, dans nos réunions
Où l'on est envoyé pour prendre la défense
Des droits, des intérêts du Travail en souf-
[france.
Ces gens nous font savoir que l'on ferait bien
[mieux
— Si, d'esprit, nous n'étions pas de positifs
[gueux
De peiner, comme font, sans se plaindre, les
[bêtes,
Que de crier misère, et de lever nos têtes
Devant l'oppression bourgeoise — ah! qu'ils
sont bous!
Pour nous dans leur conseil, ces gens — oui
[de gens bons
On peut les baptiser, ce, par reconnaissance...
C... serait bien mieux... mais passons sous
Ce qualificatif pas fait pour plaire ici; [silence
De plaire à nos lecteurs nous avons le souci.

.....
Laissez-nous, disent-ils : le droit à la parole
Et le droit de penser pour vous; c'est notre
[rôle,
A nous, seuls, d'agiter les grandes questions
Que vous osez toucher dans vos prétentions
A jouir du bonheur... maniez la truelle
Si c'est votre métier, et restez en tutelle,
Portant toujours le bât que vous ont mis au
[dos
Vos maîtres de tout rang. Ainsi, sans plus de
[mots
Nous disent ces messieurs dans leur riche lan-
[gage.

MORALITÉ

Petits ne cherchez pas à sortir d'esclavage,
A jouir du bonheur, et de la liberté.
Tout pour nous, rien pour vous, c'est dit, c'est
[décreté.
Tout beau les avocats d'une mauvaise cause,
Nous aimons, comme vous, le parfum de la rose,
Les zéphyrs embaumés du radieux printemps,
Les courses dans les bois, et des oiseaux les
[chants;
Nous aimons, comme vous, les fleurs et la
[verdure,
Et des ruisseaux légers le doux murmure
[mure;
Nous aimons, comme vous, les ébats dans les
[prés...
Tout ce qui plaît enfin, par de riants attrait,
A l'âme, au cœur humain... La liberté chérie
Toute faite de paix, d'amour et d'harmonie...
Oui nous aimons cela, Messieurs, tout comme
[vous,
Et voulant en jouir — c'est notre droit à tous —

Hors de l'oppression, dans un travail prospère,
Nous vous le disons haut, nous vous ferons la

[guerre
Sans trêve, ni merci, sans aucune pitié...
Vous voulez nous tenir encor sous votre pied,
Nous tenir enchaînés, comme de vils esclaves,
Et de corps et d'esprit? Vos ignobles entraves
Nous vous les briserons, ce, de nos propres
[mains.

Quoi que vous en disiez Messieurs les aigrefins,
Messieurs les ennemis du bonheur populaire,
... Cela sera!

Sur ce, je signe : Un Prolétaire.

GABRIEL POTEL.

Nantes, 27 mars 1896.

La Journée de huit heures

AUX ETATS-UNIS

A l'approche du 1^{er} mai, où la question de la journée de huit heures va être à nouveau posée, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs, le texte de la loi votée en 1890 par la Chambre des députés des Etats-Unis.

Cette loi est ainsi conçue :

Article 1^{er}. — La journée de travail est fixée à huit heures pour tous les journaliers, ouvriers et artisans que le gouvernement des Etats-Unis ou le district de la Colombie occupent aujourd'hui ou occuperont plus tard. Il n'est permis exceptionnellement de travailler plus de huit heures par jour que dans des cas absolument urgents, qui peuvent se présenter en temps de guerre ou lorsqu'il est nécessaire de protéger la propriété ou la vie humaine. Toutefois, dans ces cas-là, le travail supplémentaire doit être payé en prenant pour base le salaire de la journée de huit heures. Celui-ci ne pourra jamais être inférieur au salaire que l'on paye habituellement dans la contrée. Les journaliers et ouvriers occupés par des entrepreneurs ou des tâcherons de travaux pour le gouvernement des Etats-Unis ou du district de Colombie sont regardés comme des employés du gouvernement des Etats-Unis ou du district de Colombie.

Les fonctionnaires de l'Etat qui ont des paiements à faire pour le compte du gouvernement aux entrepreneurs et tâcherons doivent, avant de payer, s'assurer que ceux-ci ont satisfait à leurs obligations vis-à-vis de leurs ouvriers; toutefois, le gouvernement n'est pas responsable du salaire des ouvriers.

Art. 2. — Tous les contrats qui seront conclus dorénavant par le gouvernement des Etats-Unis ou pour son compte, avec une corporation ou une personne quelconque pour la fourniture de n'importe quel travail, seront basés sur la journée de huit heures, et tout contractant qui demanderait ou permettrait à ses ouvriers de travailler plus de huit heures par jour serait en contravention avec la loi, à moins que ce ne soit dans les cas de force majeure prévus à l'art. 1^{er} ci-dessus.

Art. 3. — Ceux qui contreviennent sciemment à cette prescription sont passibles d'une amende de 50 à 1000 dollars ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois ou des deux peines ensemble.

Impôt sur le Revenu

Le ministère actuel ayant promis à la nation des réformes justes, équitables, à son entrée au pouvoir, a voulu prouver, dans sa proposition de l'impôt sur le revenu, qu'il ne voulait pas s'en tenir à des paroles, mais bien à des actes.

Nous, travailleurs, qui devons être soulagés quelque peu par cet impôt, nous devons adresser au ministère nos remerciements et nos félicitations pour sa fermeté dans la lutte qu'il vient d'avoir, au sujet de « l'impôt sur le revenu », avec le Sénat.

Cet impôt, que de plus juste, puisque la Constituante, dans une célèbre déclaration en 1789, l'appuie sur cet axiome d'équité.

» Que tous les citoyens doivent contribuer aux charges publiques en raison de leurs facultés? Eh bien, travailleurs, quelles sont nos facultés, à nous qui ne possédons, pour toute fortune, que le travail de nos bras — et encore travail aléatoire — pour contribuer aux charges publiques? Nous n'en avons aucune... même pas celle de manger à sa faim, ce qui n'empêche point nos législateurs, ennemis du bonheur populaire, de nous écraser sous l'impôt.

» Impôt : droits sur les consommations — sans classification.

» Impôt : cote mobilière et personnelle.

» Impôt : portes et fenêtres.

» Impôt : prestations, etc.

Impôt, toujours impôt pour le petit, que, hypocritement, nos législateurs prétendent aimer, chérir bien tendrement. Les monstres! qu'on lise leurs programmes électoraux, leurs manifestes et l'on jugera de leur coquinerie misérable, criminelle au premier chef puisqu'elle mène, une partie — et la plus intéressante — de la nation, à la misère, au dégoût de l'existence... les faits sont là pour prouver ceci.

Mais, Dieu merci! un vent de rénovation sociale passe en ce moment sur le front de nos penseurs, de nos philosophes, de nos poètes, et des travailleurs eux-mêmes, agitant les grandes pensées de justice, d'amour, de liberté vraie, d'équité.

Souffle vent de Dieu, souffle sans arrêt ici, là, partout, remuant les esprits et les cœurs, ne les laisse point dans la stagnation qui produit l'égoïsme infâme, par lequel l'humanité entière souffre et pleure.

Souffle, souffle vent régénérateur, emportant avec toi, pour semer sur ton passage le bon grain duquel sortira les superbes épis qui seront la gloire de la moisson prochaine. — G. P.

STATISTIQUE

des Placements opérés par la Bourse du Travail pendant le premier trimestre de 1896 :

HOMMES		
Offres	Demandes	Placés
308	405	303
DAMES		
Offres	Demandes	Placées
78	127	78

Journées en plus du placement définitif, 557.

Le Gérant : POTEL